

SY - internal migration
demo

APERÇU SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES RECENTS DE LA POPULATION EN SYRIE

par Mouna Liliane SAMMAN

53

La Syrie, comme beaucoup de pays en voie de développement, a vu sa population croître depuis la Deuxième Guerre mondiale, et modifier en bien des régions sa répartition dans l'espace habité traditionnellement. Les mouvements migratoires ont été, en grande partie, à l'origine de ces modifications. La connaissance de ces mouvements est primordiale sur plus d'un plan et, si ce n'est moins que l'on puisse dire, c'est que leur évolution est étroitement liée au développement national.

L'existence du fait migratoire en Syrie est repérable à travers les données des recensements de 1960 et 1970, premières, et seules investigations menées scientifiquement sur tout le territoire et portant sur toute la population. Mais les recensements ne peuvent donner sur les migrations intérieures que de rares indications partielles : en particulier, ils ne rendent compte que d'une seule migration, au plus, pour un migrant qui a pu en avoir plusieurs entre deux recensements consécutifs. Quant à l'émigration internationale, les recensements nous permettent tout juste de constater son existence à travers l'étude de la structure par âge des recensés. Les résultats des recensements peuvent donc être pris actuellement comme des indications de départ pour évaluer les mouvements migratoires de la population en Syrie, mais ces évaluations nécessiteraient une confirmation à partir d'autres sources, et notamment à partir d'enquêtes.

I. — EXISTENCE DU FAIT MIGRATOIRE

La Syrie connaît depuis une quinzaine d'années trois principaux mouvements de population : une émigration internationale touchant une population de jeunes adultes, de sexe masculin notamment ; une sédentarisation lente mais continue de nomades, qui se fixent particulièrement dans les zones marginales du désert ; et enfin, des courants de migration interne dont les plus importants sont certainement ceux des ruraux vers les villes.

L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE

Une certaine tradition de l'émigration existe en Syrie, et remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle. Au début du XX^e siècle on a assisté à une accélération de ce mouvement. Entre 1920 et 1939, selon les rapports du Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban¹, quelque 54 000 personnes — sur une population sédentaire de l'ordre de 1,5 à 2,5 millions d'habitants — auraient quitté officiellement la Syrie, soit 2 800 personnes, en moyenne, par an, se dirigeant principalement vers le Nouveau Monde et l'Afrique. Cette émigration, due surtout à des raisons économiques touchait essentiellement les habitants des villes.

Pendant la Seconde Guerre mondiale il y eut un arrêt de l'émigration, et dans les années qui suivirent, à la suite d'une certaine expansion de l'économie dont les bénéficiaires étaient principalement les citadins, le mouvement de l'émigration se ralentit.

Une reprise de l'émigration se fit sentir depuis une quinzaine d'années, après la proclamation de la réforme agraire en 1958, et la série des nationalisations touchant les secteurs privés de l'économie qui l'ont suivie. L'État n'y opposa aucune mesure restrictive. D'autre part, la guerre israélo-arabe de 1967, entraînant des mesures sévères concernant les conditions et la durée du service militaire, provoqua une accélération des départs des jeunes gens en âge de porter les armes.

Evaluer le volume des départs annuels de Syriens, ou connaître l'origine géographique des émigrés, est chose impossible : ce mouvement est totalement clandestin. Aucun contrôle administratif n'est établi officiellement sur les émigrants, et le départ est toujours déclaré sous d'autres motifs. On peut cependant constater l'existence de l'émigration en observant la structure par âge de la population aux recensements de 1960 et 1970. Malgré les retours d'émigrants saisonniers au mois de septembre — mois pendant lequel se sont déroulées les deux opérations — la réduction anormale des effectifs masculins (voir fig. 2) allant de 18 à 39 ans nous prouve, au moins, l'existence d'une émigration masculine (l'émigration familiale n'étant pas décelable sur la pyramide des âges) : en effet, les rapports de masculinité de tous les groupes d'âges quinquennaux sont supérieurs à leur niveau normal, sauf ceux des groupes d'âges cités (fig. 1).

L'émigration syrienne récente atteint différentes catégories de la population dont la qualification et l'origine sociale ou professionnelle sont diverses. Elle touche les diplômés et techniciens, attirés principalement par de meilleurs salaires, qui se dirigent vers les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique, ou vers les pays arabes pétroliers. Elle touche les étudiants partis à la recherche de titres universitaires (ils étaient 24 961 en 1970 selon le Ministère de l'Éducation nationale pour un total de 36 761 universitaires restés au pays) et qui se transforment souvent en émigrants définitifs. Elle touche enfin des hommes d'affaires, des commerçants, des manœuvres qualifiés, qui émigrent principalement vers les pays arabes du Golfe.

1. Ministère des Affaires Étrangères Français, Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, *Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban*, Paris, 1923, 1924, ..., 1938.

L'émigration des Syriens vers le Liban mérite d'être considérée à part, vu ses conditions toutes particulières. Il est à noter avant toute chose que, nombreuses sont les familles syriennes qui ont des attaches familiales au Liban ; d'autre part, l'entrée des ressortissants syriens au Liban ne requiert aucune autorisation de l'un ou de l'autre Gouvernement, et se fait sur simple présentation de la carte d'identité ; enfin, la conjoncture politique régionale, en pro-

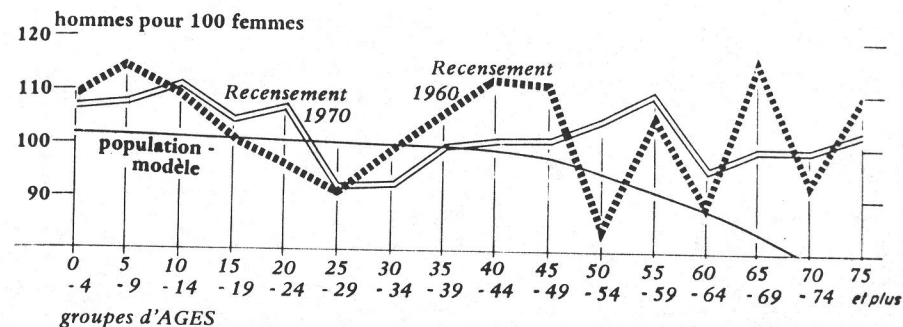


Fig. 1. — Evolution du rapport de masculinité par groupes d'âges aux recensements de 1960 et 1970

voquant un afflux de capitaux au Liban a stimulé les investissements et créé une prospérité économique qui a attiré de nombreux Syriens dont le pays souffrait justement de certaines difficultés économiques. De nombreuses familles de la grande et moyenne bourgeoisie des villes ont ainsi quitté la Syrie avec leurs capitaux pour s'installer au Liban, tout en ne rompant pas leurs attaches avec leur pays d'origine. Une importante émigration de ruraux apparut pour la première fois en Syrie : une main-d'œuvre, non-qualifiée, en majorité masculine, quitta le pays pour se faire embaucher au Liban dans les secteurs agricole et industriel, dans le bâtiment et les travaux publics. Les autorités libanaises signalent un solde migratoire de 101 000 Syriens entre 1959 et 1970².

L'impact de l'émigration syrienne est loin d'être négligeable pour le pays, même si elle ne touche pas un grand nombre de personnes. Si l'émigration de salariés au Liban ou dans les pays du Golfe réduit le poids du chômage, c'est une source de devises ; elle se traduit aussi lors du retour par un changement dans les mentalités et dans la façon de vivre : ceci est un facteur d'accélération de l'urbanisation avec tout ce qu'elle comporte comme mutations socio-économiques.

L'émigration des jeunes diplômés, des techniciens ou de la main-d'œuvre qualifiée a des implications qualitatives : le pays est ainsi privé d'une partie de ses forces vives. On estime, par exemple, que durant la période 1956-1969, la Syrie a perdu 2 769 médecins et 3 049 ingénieurs (soit 65 % et 61 %

2. Selon le *Bulletin mensuel de Statistiques libanaises*, Ministère du Plan, n° de décembre, 1959 à 1970.

respectivement de l'ensemble des promotions de médecins et d'ingénieurs de cette période) ³.

Enfin, la réduction de l'effectif des actifs dans un pays dont la croissance naturelle est très forte à cause de la forte fécondité, de la baisse de la mortalité infantile et du prolongement de la vie moyenne, entraîne une augmentation de la charge des actifs présents dans le pays. Ceci met un frein à l'essor économique et au progrès du développement.

Le mouvement de l'émigration est fortement lié en Syrie à l'attitude de l'Etat vis-à-vis de ce phénomène, et à la conjoncture politique générale de la région. De nouvelles dispositions inaugurées il y a trois ou quatre ans par le Gouvernement semblent redonner à l'entreprise privée une part plus importante dans l'économie du pays ; ceci peut mettre un frein à l'émigration des investisseurs. D'autre part, des mesures de tout ordre, prises au cours des années 1975/76, feront obstacle dorénavant à l'émigration des « cerveaux ». Quant à la main-d'œuvre rurale, de retour au pays depuis le début de la guerre civile au Liban (avril 75), son comportement dépendra à l'avenir des conditions de l'emploi en Syrie, dans le secteur agricole en particulier, et dans les autres secteurs en général.

LA SÉDENTARISATION DES BÉDOUINS NOMADES ET SEMI-NOMADES

La sédentarisation des tribus bédouines nomadisant dans la zone aride syrienne est un mouvement qui se confond avec l'histoire de la constitution de la population de ce pays. Son intensité était cependant quasiment négligeable dans le courant du XIX^e siècle et le début du XX^e. N'oublions pas, en effet, que la sédentarisation est considérée par le nomade comme une décadence qu'il ne souhaite guère au fond de lui. Ce sont les « éleveurs de moutons » qui, traditionnellement, se fixaient : pris entre les sédentaires qui les harassaient, et les grands nomades chameliers qui leur imposaient tribut, ils cherchaient par la sédentarisation à s'assurer la protection des autorités locales.

Après 1920, soit après la constitution politique de l'Etat de Syrie, et l'instauration du Mandat français, des mesures d'interdiction furent prises à l'encontre des nomades, concernant notamment la circulation en zone sédentaire, et le port des armes. A la suite de ces mesures, une tendance à la sédentarisation se manifesta ; le mouvement fut encouragé de la part du Gouvernement, par l'attribution de terres vacantes à mettre en valeur. Quelques tribus se fixèrent sur les franges du désert, à l'est de la ville de Homs, ou en Djéziré, dans la vallée de l'Euphrate et de son affluent le Khabour (voir fig. 3) ; mais le mouvement fut de faible ampleur.

Devenue indépendante après la Deuxième Guerre mondiale, la Syrie mit en œuvre une politique de sédentarisation des nomades qui prit effet par la promulgation de la loi de mai 1953 : dans tous les districts du jeune Etat on invita les tribus à pratiquer l'agriculture en leur octroyant des terres prises sur le domaine rural de l'Etat, et à se construire des habitations permanentes.

3. J. MOURAD, *Brain-Drain*, papier présenté à la première conférence régionale de l'E.C.W.A. sur la population, Beyrouth, fév.-mars 1974.

Mais le régime administratif, financier et judiciaire particulier, dont jouissaient les bédouins nomades, ne fut pas aboli. Et les dispositions prises par l'Etat semblent n'avoir profité qu'aux chefs de tribus qui acquièrent ainsi d'immenses domaines : ces derniers se fixèrent dans les villes en restant en contact avec leurs hommes ; et la mise en valeur de leurs terres fut confiée aux paysans et non aux bédouins.

Si à cette époque, le courant vers la sédentarisation ne fut pas vraiment établi, par contre, des modifications dans le genre de vie de certaines tribus apparurent : des tribus de grands chameliers changèrent de troupeau par exemple, et de ce fait, l'itinéraire traditionnel de leur déplacement à travers la Bad'a (domaine de nomadisme des bédouins) s'en trouva modifié, ainsi d'ailleurs que le lieu géographique de leur rattachement.

Le 28 septembre 1958, au lendemain de la proclamation par le Gouvernement syrien de la réforme agraire, une loi annulant toutes les législations tribales particulières fut promulguée : désormais les bédouins nomades étaient soumis au droit commun. C'est cette mesure, à notre avis, qui a donné le départ à la véritable intensification du courant de sédentarisation. Les nomades ont perdu par cette loi toutes les prérogatives que leur conférait leur législation spéciale. D'autre part, les conditions de vie dans la Badia semblaient s'être dégradées, le revenu annuel moyen du bédouin étant devenu bien inférieur à celui de la population sédentaire ⁴ ; et les possibilités mises à la disposition des nomades par l'Etat (distribution de lots de terres, construction de logements populaires...) facilitèrent les choses.

Pour connaître l'intensité du mouvement de sédentarisation des nomades, on ne peut se référer qu'aux recensements : celui de 1960 est cependant le seul qui ait dénombré la population nomade et semi-nomade en tant que telle. A cette date, on compte 211 670 bédouins, mais on évalue la sous-estimation du dénombrement de cette catégorie mobile de la population à quelques 15 % au moins, ce qui porte l'effectif à 250 000. Au recensement de 1970, vu la difficulté de capter une situation en pleine évolution — en effet, on rencontrait chez les tribus bédouines tous les stades de passage de la vie nomade à la vie sédentaire — les bédouins furent intégrés à la population rurale, et dénombrés comme tels. Cependant, on considère officiellement que les 79 836 personnes ayant déclaré « n'avoir jamais eu de résidence passée et n'en ayant pas une actuellement » comme les bédouins pratiquant encore le nomadisme intégral. Et l'on estime à 230 000 personnes ⁵ le nombre total des bédouins nomades et semi-nomades en 1970.

Cette catégorie de la population a donc diminué en dix ans, prouvant par là l'existence d'un mouvement de sédentarisation dont le rythme dépasse celui de sa croissance naturelle, et la résorbant. Prenant comme point de départ l'effectif des bédouins en 1960 corrigé de la sous-estimation, et lui appliquant un taux d'accroissement naturel inférieur à celui de la population totale (2,7 % annuellement au lieu de 3,3 %), vu la forte mortalité infantile qui sévit parmi la population bédouine, nous obtenons pour 1970 un total de bédouins égal

4. En 1965, dans son rapport à la F.A.O., le Dr F. el Tayeh estimait que le revenu moyen annuel par nomade s'élevait à 220 livres syriennes, pendant que celui du reste de la population était de 700 livres syriennes (soit 260 F.F. et 825 F.F. environ actuellement).

5. A. al MASRI, *Les pâturages*, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Damas.

à 328 000 individus. Or les évaluations faites pour la même date situaient l'effectif autour de 230 000 individus seulement. Entre les deux recensements, quelques 98 000 nomades se seraient donc sédentarisés, et le rythme de leur mouvement équivaldrait, en moyenne, à 3,6 % par an environ.

Le bédouin nomade, nous l'avons dit, n'accueille pas la perspective de se fixer comme une promotion sociale, bien au contraire. Et il lui faut un long temps pour rompre complètement avec son existence de jadis, renoncer à son troupeau. Voilà pourquoi, décidant d'abandonner la vie d'errance, il ira s'installer aux alentours d'un village, dans la zone marginale du désert ; il s'adonnera à la culture de la terre, mais, dans la mesure du possible, gardera son troupeau, dont il confiera la garde à quelques membres de la tribu. Et la région qu'il choisira pour se fixer sera probablement celle de son lieu géographique de rattachement à la zone des sédentaires (en d'autres termes, le lieu de départ de son déplacement), ce lieu, grande ou petite ville, auprès duquel il s'approvisionnait en ustensiles, vêtements, armes...

La sédentarisation des nomades entraîne donc, comme conséquence directe, une modification de l'espace habité en Syrie : d'une part, parce que la Badia désertique est impropre à la vie sédentaire, du moins dans les conditions de vie actuelles, elle se vide de ses habitants séculaires ; d'autre part, certaines régions situées principalement dans le nord-est du pays (d'après le rapport du Dr El Tayeh à la F.A.O., déjà cité, 45 % des tribus nomades en 1965, avaient leur point de rattachement situé dans le nord-est), connaissent l'extension de leur peuplement sédentaire.

Ce phénomène anachronique qu'est le nomadisme, dans un Etat qui se veut moderne, est donc en train de disparaître en Syrie. Il semble qu'après 1970, le mouvement de sédentarisation se soit poursuivi sinon intensifié. Il est probable que les importants projets d'irrigation et d'aménagement de territoire entrepris dans la région de Raqqa (barrage de Tabqa, projet-pilote de construction de 15 villages...), aient provoqué la fixation de nombreuses tribus dans cette région plutôt que dans une autre. Tout le nord-est de la Syrie est encore une région sous-peuplée, capable d'absorber un effectif important d'habitants. Toutefois, on peut déplorer l'abandon de la Badia, cause de nombreux dommages économiques.

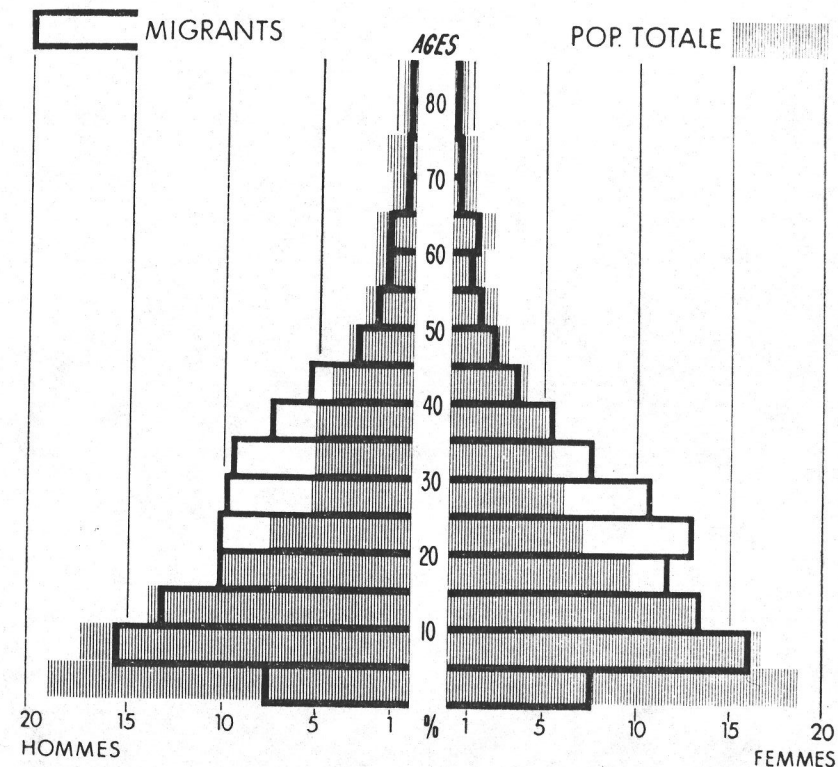
LES MIGRATIONS INTERNES

Parmi les 6 092 234 habitants recensés en 1970, dont la résidence habituelle — passée ou présente — est la Syrie (bédouins exclus), 654 164 avaient changé de *Mohafazat*⁶ à l'intérieur du territoire (voir Annexe I). Les mouvements migratoires touchaient donc une fraction représentant 11 % de la population environ.

Au recensement de 1960, pour tenter de cerner ces mouvements, le lieu de naissance avait été pris en considération à la place du lieu de résidence passée. Ceci rend la comparaison des résultats entre les deux recensements

6. Le *Mohafazat* est l'unité administrative principale en Syrie. Le territoire comprend 13 *Mohafazats* ; l'agglomération de Damas en forme le 14^e.

impossible. Toutefois on remarque que 412 073 personnes sur 4 180 302 bédouins et personnes nées hors de Syrie exclus — ne vivaient pas en 1970 dans le *Mohafazat* du lieu de leur naissance, soit 10 % environ de la population concernée.



Effectifs des groupes quinquennaux en pourcentage

Fig. 2. — Pyramide par groupe d'âges quinquennaux de la population totale et de la population ayant changé de résidence depuis moins d'un an jusqu'à moins dix ans selon le recensement de 1970

Lors du recensement de 1970, on a appelé migrant tout individu qui n'habitait pas d'une façon habituelle dans le même *Mohafazat*, avant et pendant l'opération de recensement, ne serait-ce que pour moins d'un an. Cette définition appelle quelques remarques : tout d'abord une personne qui a changé de résidence, puis est revenue dans le même *Mohafazat*, n'est pas dénombrée comme migrante. D'autre part, si plusieurs migrations ont été effectuées par la personne avant 1970, on ne retient qu'un seul mouvement, le dernier en date. Enfin, les migrations suivies d'un décès ne sont pas comptabilisées. Le nombre de migrations inter-*Mohafazats* se trouve donc sous-estimé.

La date exacte de la migration est inconnue ; cependant, les migrants sont classés, en 1970, au lieu de leur résidence actuelle, selon qu'ils y sont depuis moins de cinq ans, moins ou plus de dix ans. Il est à noter que 67 % des migrants ont accompli leur dernière migration il y a moins de dix ans ; et que 77 % parmi ces derniers sont au lieu de leur résidence actuelle depuis moins de cinq ans. Ceci nous permet d'avancer que les migrations intérieures ont pris plus d'ampleur à partir de 1960, par rapport à la période précédente, mais qu'elles se sont intensifiées d'une façon particulière depuis 1965.

On sait peu de choses sur les caractéristiques du migrant dans les recensements syriens. Une ventilation par sexe et âge en 1970 nous permet cependant d'observer que la population qui a changé de Mohafazat entre les deux recensements est jeune (fig. 2) : on y trouve beaucoup de jeunes adultes : 41,3 % ont de 15 à 34 ans en 1970 au lieu de 27,5 % pour la population totale de 1970. Et les hommes en moyenne, y sont plus nombreux que les femmes : ceci est particulièrement marqué entre 30 et 54 ans où le nombre d'hommes pour 100 femmes atteint 143. Si cependant les classes d'âges allant de 15 à 24 ans, du sexe masculin, sont légèrement déficitaires par rapport aux classes correspondantes du sexe féminin, ceci est vraisemblablement dû à l'émigration masculine saisonnière hors du pays. Les migrations internes, comme les migrations externes, touchent donc souvent des hommes seuls dont la famille reste au lieu de résidence, ancienne ou nouvelle.

Ce sont les Mohafazats de Damas et de Rakka, ainsi que l'agglomération damascène, qui se sont particulièrement gonflés par excédent de l'immigration intérieure sur l'émigration (Annexe I). L'attraction de la capitale et de sa région n'a cessé de croître : tous les Mohafazats les alimentent. Même les villes moyennes en ont profité, des départs des ruraux notamment (voir carte 2). Quant au Mohafazat de Rakka, vu les nombreux projets qui s'y réalisent (barrage de l'Euphrate, canaux d'irrigation...), il n'est guère étonnant que son solde migratoire soit positif.

La région de forte émigration se situe au nord du pays : il s'agit des deux Mohafazats d'Alep et d'Idleb, dont le solde migratoire négatif est le plus élevé. Ces campagnes pauvres connaissent en effet un exode rural important. Les Mohafazats de Hama et de Deir Ezzor accusent aussi une émigration mais de moindre ampleur. La situation du Mohafazat de Kuneïtra est exceptionnelle : du fait de l'occupation israélienne en 1967, 107 000 personnes environ ont quitté la région pour se réfugier dans les Mohafazats avoisinants.

Parmi les 654 164 personnes qui avaient changé de Mohafazat de résidence avant le 23 septembre 1970 (date du recensement), 217 546 étaient des ruraux, soit 41,5 % de l'effectif. Parmi ces derniers 97 683, soit 36 % de l'effectif, avaient changé de Mohafazat de résidence, mais continuaient à vivre en zone rurale, tandis que les 173 863 autres, en quittant leur Mohafazat de résidence, se sont installés dans les villes du Mohafazat d'accueil.

En prenant en considération les seuls courants migratoires établis à partir des zones rurales vers les zones urbaines, indépendamment du fait que ces courants s'effectuent d'un Mohafazat à l'autre, ou au sein d'un même Mohafazat, on remarque qu'ils portent sur un effectif net de 296 902 personnes soit 8,5 % de la population rurale en 1970, les 79 836 bédouins étant exclus (voir Annexe II).

II. — L'EXODE DES RURAUX VERS LES VILLES

Bien que l'ensemble des mouvements migratoires soit décrit ci-dessus, d'une façon rapide d'ailleurs, on s'est attaché à analyser plus particulièrement l'exode des ruraux vers les villes, dont l'intensité semble augmenter avec le temps.

L'exode rural ne peut être étudié en Syrie qu'à partir du lieu d'accueil, c'est-à-dire la ville. Un certain nombre de ruraux quittent en effet la campagne, nous l'avons vu, pour aller travailler dans un pays voisin, et il n'y a aucun moyen de les comptabiliser au départ.

Pour connaître l'importance de l'exode des ruraux vers les villes, il faut tout d'abord le situer dans le temps. Les statistiques du recensement de 1970 classent les déplacements internes selon leur durée, mais ne séparent pas les migrants dont l'origine est rurale des autres. Le tableau 1, retraçant l'évolution des catégories urbaine et rurale de la population de Syrie dans les trente dernières années, ainsi que leur accroissement annuel pour chaque décennie, montre cependant que l'exode des ruraux vers les villes est plus important après les années 60. D'une part, on observe une diminution bien plus marquée de la proportion des ruraux dans la population totale, entre 1960 et 1970 qu'entre 1950 et 1960. D'autre part, l'augmentation de l'accroissement annuel de la population urbaine d'une décennie à l'autre correspond à une baisse de cet accroissement pour les ruraux. Et l'on sait que les deux catégories de population sont touchées par l'émigration vers l'étranger.

Tableau 1. — Evolution des populations urbaine et rurale (par millier) entre 1950 et 1970

Catégorie	1950	%	1960	%	1970	%	Taux d'accrois. annuel (%)	
							1950-60	1960-70
Population totale	3 400	100,0	4 565	100,0	6 305	100,0	2,9	3,3
Population rurale	2 200	64,7	2 880	63,1	3 364	56,5	2,7	2,5
Population urbaine	1 200	35,3	1 685	36,9	2 741	43,5	3,5	4,4
- villes + 500 000 hab.	700	20,6	955	20,9	1 540	24,4	3,1	4,6
- autres villes	500	14,7	730	16,0	1 201	19,1	3,8	4,2

Afin de déterminer le volume de la migration rurale vers les villes entre 1960 et 1970, nous avons recouru à une méthode d'approche. Partant de la population urbaine en 1960, après l'avoir ajustée conformément à la définition adoptée pour cette catégorie en 1970, nous lui avons appliqué le taux d'accroissement naturel intercensitaire de la population totale (tableau 1), duquel nous avons soustrait un taux d'émigration estimé⁷ : soit 3,3 % - 0,3 %. Le fait

7. Selon le Regional Office for Education in the Arab States, UNESCO, in *Population Dynamics and Educational Development in Syria*, Beirut, 1974, p. 19.

d'avoir appliqué à la population urbaine le taux d'accroissement naturel de la population totale n'entraîne pas d'erreur en réalité, nous verrons cela plus loin.

Nous obtenons par ce calcul un effectif d'urbains présumé être celui de 1970 si aucun apport de ruraux n'était venu s'y ajouter. En retranchant cet effectif de celui de la population urbaine recensée en 1970, nous obtenons un total de 256 257 personnes, que nous considérons comme représentant le volume de la migration nette vers les villes entre 1960 et 1970. Cet effectif représente 66,7 % de l'ensemble des urbains ayant déclaré au recensement de 1970 avoir la campagne comme résidence antérieure. En conjugant les résultats observés concernant la population des migrants inter-Mohafazats dans sa totalité, et ceux concernant les seuls ruraux, nous remarquons que, quelle que soit la résidence antérieure, 7 migrants sur 10 ont effectué leur déplacement entre 1960 et 1970, et 3 seulement avant cette période. Ceci confirme l'observation faite plus haut à partir du tableau 1.

CAUSES DE L'INTENSIFICATION RÉCENTE DE L'EXODE RURAL

Certaines sources, évoquant le phénomène de l'exode rural en Syrie, ont parlé de pression démographique dans les campagnes, à la suite de la baisse récente de la mortalité et de l'augmentation de l'accroissement naturel de la population rurale. Cela pourrait être le cas de certaines régions. Mais la preuve de la pression démographique est difficile à établir pour tout le territoire où les densités au km² varient de 5 à 300 habitants, où plus de la moitié des terres sont inoccupées, et où l'exploitation des richesses naturelles du pays n'en est qu'à ses débuts.

L'exode rural pourrait s'expliquer peut-être, du moins en partie, par les disparités qui existent entre villes et campagnes, et dont les ruraux sont désormais conscients : disparités dans le revenu, dans les conditions de vie, dans l'équipement scolaire et sanitaire, dans les moyens de loisir, etc. Face au sous-équipement de la campagne les villes exercent une attraction certaine sur les ruraux. Et les zones urbaines ayant été les premières à concentrer l'activité économique, culturelle et sociale, ont tendance à maintenir ces avantages et à augmenter leur capacité d'attraction.

Cependant l'intensification de l'exode rural après 1960 semble être surtout une conséquence de la réforme agraire décidée en 1958, le déplacement s'insère dans le mouvement plus général vers la recherche d'un emploi ou vers une promotion professionnelle et sociale. Après la promulgation de la loi sur la réforme et la distribution de la propriété, les anciennes structures de la campagne se désagrègent... mais cela ne suffit pas pour pousser le paysan syrien, maintenu depuis trop longtemps dans un état de tutelle et de passivité, à travailler davantage pour élever son niveau de vie, ni à augmenter le nombre d'emplois à la campagne où le croît démographique commençait à faire sentir ses effets. D'autre part, la difficulté d'exécution d'une réforme agraire et la lenteur dans la distribution des terres ont soustrait des parcelles à la culture. Ceci entraîne une réduction du volume de l'emploi. Et comme les modes de faire-valoir n'eurent pas le temps d'être modifiés, la main-d'œuvre n'a pas été mieux utilisée sur les terres cultivées. Une réforme agraire demande en effet du temps pour être intégrée.

L'Etat a entrepris un certain nombre de projets de développement agricole, dont les deux plus importants sont le projet du Ghab le long de l'Oronte et le projet sur l'Euphrate, mais de tels investissements ne peuvent augmenter dans l'immédiat, d'une façon tangible, le nombre des emplois. Et c'est à longue échéance qu'une progression des revenus dans le secteur agricole peut être assurée.

La situation de la campagne syrienne est donc prometteuse pour l'avenir. Mais au lendemain de la réforme de 1958, et jusqu'à 1965, il n'y eut pas de réalisations positives capables de retenir une population rurale perurbée dans son mode de vie. Une longue sécheresse, débutant en 1958 et se prolongeant jusqu'en 1961, vint ajouter ses effets à ces perturbations. En observant l'infléchissement de la participation du secteur agricole à la production intérieure brute, de 37,4 % en 1953 à 20,7 % en 1970⁸, on devine les difficultés que rencontre ce secteur vital de l'économie syrienne.

PART DE L'EXODE RURAL DANS L'ACCROISSEMENT DES VILLES SYRIENNES

Il semble que dans le passé, contrairement à la plupart des pays du monde, les villes syriennes aient été peu nourries par les populations rurales qui les entouraient⁹. Et à présent, malgré l'existence indéniable d'un courant de migration rurale vers les villes, ces dernières jouissent d'un dynamisme démographique propre qui est à l'origine d'une bonne part de leur accroissement.

Pour connaître la part de l'immigration récente des ruraux dans l'accroissement de la population urbaine, il faut connaître l'excédent des naissances de cette catégorie de la population. Une estimation des paramètres démographiques à partir des données du recensement de 1970¹⁰ montre que le niveau de la mortalité dans les villes est inférieur à celui des campagnes, 10 ‰ contre 17 ‰. La différence dans les niveaux de la fécondité est, par contre, insignifiante, les zones rurales ayant, bien sûr, une fécondité légèrement supérieure à celle des zones urbaines : 51 ‰ contre 48 ‰. Il en résulte pour la population urbaine au moment du recensement de 1970, un taux d'accroissement naturel supérieur à celui de la population rurale. Cette supériorité du taux urbain s'explique par la mortalité inférieure de la population des villes, et par leur forte fécondité... mais elle s'explique aussi par une structure par âge favorable. A cause de la migration des ruraux il y a en effet en ville, un surplus de jeunes adultes féconds et peu exposés au risque de la mortalité.

Les taux d'accroissement naturel calculés, soit 3,8 % pour la population urbaine et 3,4 % pour la population rurale, s'appliquent à 1970. Or ces indices ne reflètent pas les tendances du croît démographique entre les deux recensements : en ces dix années, le niveau de la mortalité a baissé pour les deux catégories de la population. Situer le taux d'accroissement naturel des urbains entre 1960 et 1970 à 3,3 % ne serait pas une erreur. Dans cette hypothèse.

8. Source : Bureau central de Statistiques, *Aperçu sur les changements économiques et sociaux en Syrie entre 1950 et 1970*, série des Etudes économiques, Damas, 1972, n° 42 (en arabe).

9. Selon J. WEULERSSE, *Paysans de Syrie*, Paris, 1946, pp. 85-87.

10. In Regional Office for Education in the Arab States, UNESCO, *op. cit.*

nous pouvons décomposer l'accroissement intercensitaire de la population urbaine comme suit :

Taux d'accroissement (voir tableau 1)	4,4 %
Taux d'accroissement naturel	3,3 %
Taux d'immigration nette	1,1 %

La part de l'exode rural ne représente donc que 25 % de l'accroissement des villes syriennes dont le dynamisme propre, nous le constatons, est assez important.

PROCESSUS ET DIRECTION DE L'EXODE DES RURAUX VERS LES VILLES

La plupart des ruraux ont désormais des contacts avec la ville, ne serait-ce que par les produits qu'on y fabrique, et que l'automobile introduit jusque dans les régions les plus éloignées de Syrie, ou par la radio qui diffuse la culture et la civilisation de la ville. Des ruraux effectuent même un séjour provisoire à la ville pour l'accomplissement de formalités administratives, à l'occasion du service militaire, ou d'études secondaires et universitaires. Ces contacts accroissent la probabilité d'un changement de résidence, et inclinent psychologiquement le rural vers le centre urbain avant qu'il n'entreprenne son déplacement géographique.

L'exode des ruraux en Syrie ne se fait pas exclusivement vers la grande ville, le dynamisme des petites villes nous le prouve (tableau 1). Une répartition des migrants ruraux selon la catégorie de la ville d'accueil nous montre cependant que 69 % de ces derniers se dirigent vers les chefs-lieux des Mohafazats, qui sont en général les villes les plus grandes et les plus importantes. Et parmi ces migrants, 54 % s'installent dans le chef-lieu de leur Mohafazat de résidence habituelle.

Les villes des Mohafazats de Damas et d'Alep exercent une forte attraction sur les migrants ruraux puisque 35 % et 22 % respectivement parmi ces derniers y résidaient en 1970 (voir Annexe II). En réalité, ce sont les deux métropoles Damas et Alep qui exercent cette attraction, puisque 71 % des immigrants du Mohafazat y étaient installés, contre 29 % dans les autres villes.

Les migrants ruraux n'ont pas tous la même origine géographique, et l'apport des régions est variable. Certains Mohafazats fournissent de nombreux émigrants (Mohafazat d'Alep, 22 % ; Mohafazat de Homs, 10 % du total des migrants ruraux). Mais en tenant compte de l'importance de la population de départ par rapport à la population rurale totale du Mohafazat, le classement s'en trouve modifié : les Mohafazats de Souéida (16 %), d'Alep (14 %), de Lattaquié (13,6 %) et de Homs (13 %) seraient les régions dont les taux d'émigration sont les plus élevés.

CONSÉQUENCES DE L'EXODE DES RURAUX VERS LES VILLES

Parce que l'exode rural a été, en quelque sorte, provoqué, qu'il n'a guère été la conséquence d'un accroissement de la production agricole et

Fig. 3. — Divisions administratives en 1970

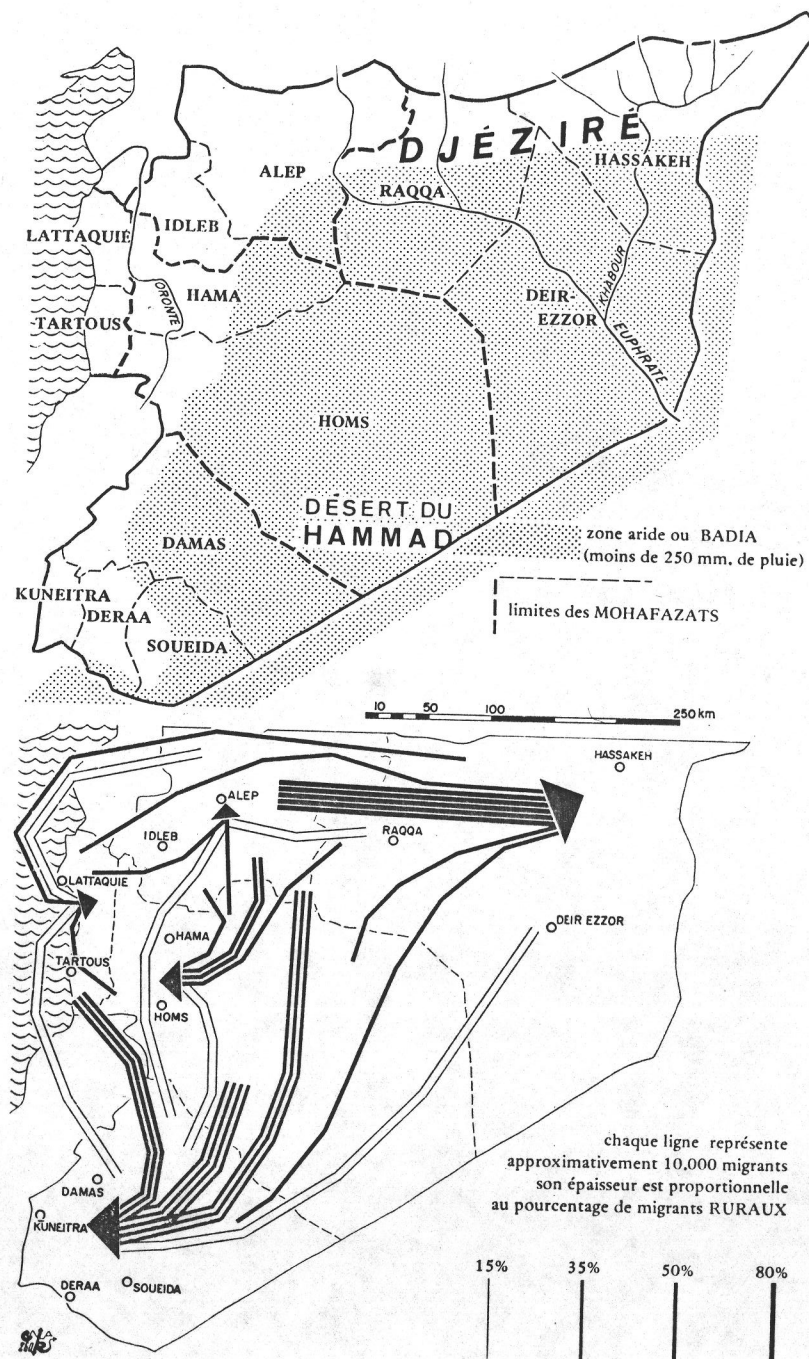


Fig. 4. — Mouvements des migrations interrégionales

Syrie, ou de la mécanisation du travail de la terre... son influence sur la zone de départ est grave.

D'autre part, les nombreuses arrivées de ruraux en ville, effectuées en un court laps de temps, n'ont pu être accompagnées des mesures d'aménagement urbain correspondants, et donnent naissance à de nombreux problèmes.

L'exode des ruraux crée un sous-peuplement dans les zones de départ en Syrie et provoque un changement des structures démographiques des zones rurales, peu favorable au développement à cause de la diminution de l'effectif des actifs. Par contre, l'accroissement de l'urbanisation s'accompagne d'une concentration des populations qui incite à la création d'industries dans les zones urbaines et attire les investissements de tous ordres, notamment en matière d'enseignement, de santé ou d'aménagement du territoire. En somme, l'exode rural ne fait qu'accentuer le dualisme et les disparités spatiales entre zones urbaines et rurales syriennes, autant sous l'angle de la vie économique que sous l'angle de la vie sociale. Les projets industriels n'ont pu voir le jour dans les régions où il y a pénurie de main-d'œuvre... et les départs de ruraux ont empêché l'Etat de fournir des moyens d'enseignement et des services de santé dans les zones rurales, d'un niveau comparable à celui de la ville.

L'arrivée des ruraux dans les villes a augmenté le nombre de leurs habitants, et la présence de ces migrants dont la fécondité reste élevée, a favorisé nous l'avons vu, l'extension très rapide de la population des villes : Damas a vu sa population quadrupler en 40 ans, Lattaquié tripler en 30 ans... et sur 49 villes recensées en 1960, 21 ont vu leur population croître de plus de 50 % entre 1960 et 1970. De l'accroissement rapide des villes syriennes a résulté une insuffisance de l'infrastructure socio-économique : manque d'écoles, d'établissements sanitaires ou hospitaliers, insuffisance du nombre des logements du nombre d'emplois. Les villes sont devenues des foyers d'inflation. Et le migrant rural, considérant son déplacement comme une étape vers la promotion économique et sociale, est déçu par les difficultés qu'il rencontre, et rejoint psychologiquement le clan des non-intégrés dont sont gonflées les grandes villes.

Tableau 2. — Pourcentage de la population des grandes régions syriennes¹

	1960	1970
Région Sud (Moh. de Damas, Souéïda, Déra'a, Kunéïtra)	27,9	29,1
Région Nord (Moh. d'Alep, d'Idleb)	28,2	27,0
Région Nord-Est (Moh. de Rakka, Hassakeh, Deïr-Ezzor)	16,4	16,2
Région Centrale (Moh. de Homs et de Hama)	16,0	16,8
Région Côtière (Moh. de Lattaquié et de Tartous)	11,5	10,9
	100,0	100,0

1. Les chiffres de 1960 ont été ajustés selon les frontières administratives de 1970. Dans la région Sud, l'agglomération de Damas est incluse.

L'exode rural a eu aussi une conséquence sur la répartition géographique de la population. D'un recensement à l'autre, l'importance de la population des Mohafazats (tableau 2) paraît subir des fluctuations dont le sens général

vers une diminution de l'importance de la population des régions autres que le Sud ; et quand on parle du Sud, cela signifie essentiellement le Mohafazat de Damas. L'évolution en faveur de cette région a fait passer la part du Sud de 27,9 % à 29,1 %, et le Mohafazat de Damas (ville de Damas incluse) de 22 % à 23,2 %. La diminution est, par contre, marquée entre les deux recensements, pour la région Nord et la zone côtière.

L'exode en faveur des villes a accentué un déséquilibre qui existait déjà dans le réseau urbain, à cause de la supériorité numérique des deux villes de Damas et d'Alep sur les autres. Bien entendu l'augmentation de l'écart est dû, en partie seulement, à l'exode des ruraux, puisqu'un courant migratoire des autres villes vers les deux métropoles était établi. A elles deux, Damas et Alep concentrent 56 % de la population urbaine ; et leur part dans la population totale s'est élevée de 20,9 % en 1960 à 24,5 % en 1970. Et on avance, que pour la fin de 1975, la seule population de Damas aurait atteint les 1 400 000 habitants, ce qui porte sa part à 20 % de la population totale, pendant qu'elle n'en représentait que les 14 % en 1970. Il apparaît donc que les distorsions spatiales aient été en quelque sorte la conséquence de la force acquise par la croissance de l'agglomération.

CONCLUSION

Les mouvements migratoires en Syrie, nous l'avons vu, sont influencés par une gamme étendue de facteurs allant des conditions internationales et régionales jusqu'aux conditions locales. Et les modifications structurelles, démographiques, sociales, économiques et spatiales qui en résultent montreront vraisemblablement à l'avenir une stabilité dans le temps, voilà du moins ce qui a été observé dans d'autres pays du monde.

Ces modifications structurelles engendrent des problèmes, dont nous avons évoqué quelques-uns, et les conséquences de ces problèmes deviennent difficilement contrôlables quand elles atteignent un certain seuil. L'intervention d'une politique visant à orienter le courant migratoire, ou à l'empêcher, est donc tout à fait souhaitable, sinon urgente.

Diverses mesures ont déjà été prises par l'Etat, dans le but d'améliorer l'organisation spatiale de la société et son intégration sociale... Ces mesures auraient des résultats bénéfiques si elles étaient complètement et rapidement appliquées.

Mohafazat de résidence au 22/23 septembre 1970	Migrations inter-Mohafazat					taux de migr. interne nette (7) = $\frac{(6)}{(1)+(2)} \times 100$	
	Population non migrante (1)	Immigrants (2)	Emigrants (3)	taux d'immi. interne = $\frac{(2)}{(1)+(2)} \times 100$ (4)	taux d'émig. interne (5) = $\frac{(3)}{(1)+(3)} \times 100$		balance migr. interne (6) = (2)-(3)
Mohafazat de la ville de Damas	612.259	176.175	75.268	22,3	10,9	+ 100.907	+ 12,8
Mohafazat de Damas	483.200	112.422	37.787	18,9	7,2	+ 74.635	+ 12,5
Mohafazat de Homs	484.482	36.778	37.338	7,1	7,1	- 560	- 0,1
Mohafazat de Hama	463.278	24.365	39.267	5,0	7,8	- 14.902	- 3,1
Mohafazat de Tartous	279.918	13.875	18.205	4,7	6,1	- 4.330	- 1,5
Mohafazat de Lattaquié	357.289	25.470	32.872	6,6	8,4	- 7.402	- 1,9
Mohafazat d'Idlib	362.431	16.063	47.875	4,2	11,7	- 31.812	- 8,4
Mohafazat d'Alep	1241.077	50.541	83.598	3,9	6,3	- 33.057	- 2,5
Mohafazat de Raqqa	189.351	51.143	7.747	21,3	3,9	+ 43.396	+ 18,1
Mohafazat de Deir-Ezzor	279.039	10.644	23.614	3,7	7,8	- 12.970	- 4,5
Mohafazat de Hassakeh	434.308	22.100	18.107	4,8	4,0	+ 3.993	+ 0,9
Mohafazat de Soueïda	115.305	9.883	16.359	7,9	12,4	- 6.476	- 5,2
Mohafazat de Deraa	119.915	104.557	109.409	46,6	47,7	- 4.852	- 2,2
Mohafazat de Kuneïtra	16.218	148	106.719	0,9	86,8	- 106.571	-

Population non-migrante 5.438.070
 Population migrante 654.164
 Bédouins 79.836
 Population dont la résidence habituelle actuelle ou passée est hors de Syrie - Population non classée 132.615
 Population totale 6.304.685

Annexe I. — Soldes migratoires entre Mohafazats au recensement de septembre 1970

Ville de résidence au 22/23 septembre 1970	Immigrants ruraux	%	Emigrants urbains vers le rural	Solde migratoire des ruraux	%
Damas	95.084	24,8	21.177	73.907	24,8
Autres villes du Moh. de Damas	40.443	10,5	9.859	30.584	10,3
Villes du Moh. de Homs	37.501	9,8	5.925	31.576	10,6
Villes du Moh. de Hama	10.892	2,8	7.014	3.878	1,3
Villes du Moh. de Tartous	13.029	3,4	1.899	11.130	3,7
Villes du Moh. de Lattaquié	25.950	6,7	5.960	19.990	6,7
Villes du Moh. d'Idlib	7.843	2,1	4.473	3.370	1,1
Alep	68.306	17,8	10.446	57.860	19,4
Autres villes du Moh. d'Alep	15.778	4,1	6.615	9.163	3,0
Villes du Moh. de Raqqa	19.683	5,1	1.325	18.358	6,1
Villes du Moh. de Deir-Ezzor	6.263	1,6	2.833	3.430	1,1
Villes du Moh. de Hassakeh	26.443	6,9	3.965	22.478	7,5
Villes du Moh. de Soueïda	8.665	2,2	1.805	6.860	2,3
Villes du Moh. de Deraa	8.126	2,1	1.498	6.628	2,2
Villes du Moh. de Kuneïtra	-	-	2.310	-2.310	-
Total	384.006	100,0	87.104	296.902	100,0

Annexe II. — Solde de l'exode des ruraux vers les villes au recensement de 1970

RESUME

Les mouvements migratoires en Syrie sont étudiés à partir des données des recensements de 1960 et 1970. Le pays connaît depuis une quinzaine d'années trois principaux mouvements de populations :

— une émigration internationale touchant de jeunes adultes, de sexe masculin notamment. Elle atteint différentes catégories de la population dont la qualification et l'origine sociale ou professionnelle sont diverses. Elle est fortement liée à la conjoncture politique ;

— une sédentarisation continue des bédouins nomades. Ce mouvement s'est accéléré après l'annulation en 1958 des législations tribales particulières. Ils s'installent particulièrement sur les granges de la région aride ;

— des courants migratoires internes, qui se sont particulièrement intensifiés après 1965, avec une diminution de l'importance de la population des régions autres que le Sud, où se trouve la capitale.

SUMMARY

The migrations in Syria are investigated with the 1960 and 1970 census. Three main tendencies are observed :

— *are international emigration of young male adults. This movement affects the various categories of population. It is related with political contingencies ;*

— *a marked sedentarization affecting nomadic groups. This tendency was enforced with the abrogation in 1958 of the particular tribal legislation ;*

— *some internal movements, strong growing since 1965, with a bug surplus for the south province where is the capital.*

MOTS CLÉS : MIGRATION, ÉMIGRATION, SÉDENTARISATION, RÉPARTITION SPATIALE SYRIE.

KEY WORDS : MIGRATION, EMIGRATION, SEDENTARIZATION, SPATIAL REPARTITION SYRIA.

MIGRATIONS DE TRAVAIL ET DE LOISIR
DANS L'ELBOURZ DE TEHERAN.

par Bernard HOURCADE

L'agglomération de Téhéran qui regroupe environ trois millions de personnes, est en très rapide extension¹ et s'étend maintenant sur les premières pentes de l'Elbourz. Cette urbanisation brutale de vallées qui avaient jusqu'ici gardé une identité originale tant du point de vue économique que culturel (dialectes, costumes), se manifeste surtout par des transformations démographiques (migrations) dont l'ampleur et la rapidité d'évolution affectent profondément la vie des villages.

Deux types de migrations traditionnelles interféraient dès le XIX^e siècle : d'une part les migrations de travail des pays sans montagnards qui allaient en plaine à la mauvaise saison, et d'autre part, les migrations estivales de loisir des riches Téhéranais qui en été allaient chercher la fraîcheur en montagne dans leurs *yeylaq* selon une habitude très répandue en particulier en Turquie² et dans la région de Beyrouth. Alors que le premier type de migration tend à disparaître, le second prend une ampleur tout à fait considérable, au point que durant l'été, la population montagnarde est noyée au milieu d'estivants deux fois plus nombreux qu'elle. Cette situation pose à la fois le problème de la transformation des mouvements migratoires entre une ville récente et son arrière-pays, et celui de la définition d'une population par son lieu de résidence.

Ces nouvelles données démographiques ont arrêté le déclin déjà ancien des vallées du versant semi-aride de l'Elbourz méridional³ et mettent en évidence la rapidité du processus d'évolution d'une région sous-développée où les décisions de l'administration ont un impact direct et rapide sur la vie économique et sociale, en particulier sur l'urbanisation des zones proches des capitales qui concentrent les investissements.

1. Sur la croissance de Téhéran voir les travaux cités dans B. HOURCADE, Téhéran, évolution récente d'une métropole, *Méditerranée*, 1, 1974, pp. 25-41.

2. Voir X. de PLANHOL, Principes d'une géographie urbaine de l'Asie Mineure, *Revue de géographie de l'Est*, 1969, 3-4, pp. 249-268.

3. X. de PLANHOL, Un haut pays du versant aride de l'Alborz, le Lâridjân (Haute vallée du Haraz), Recherches sur la géographie humaine de l'Iran septentrional, *Mémoires et documents*, IX, 4, CNRS, Paris, 1963, pp. 17-36.